



Association  
Henri Capitant

# La lettre annuelle 2020

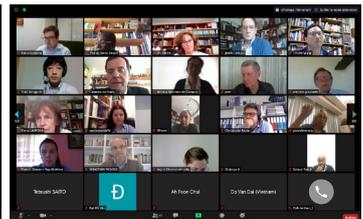
de l'Association Henri Capitant  
des amis de la  
culture juridique française



■ BILAN 4 ■ AGENDA 6 ■ ÉCHOS & NOUVELLES 7 ■ LES PUBLICATIONS 9 ■ ACTUALITÉ 12

édito

## LES JOURNÉES D'APRÈS



Notre Association a payé un trop lourd tribut à une pandémie qui a emporté quelques-uns de ses amis les plus chers, conduit au confinement la plupart de ses membres et imposé un exceptionnel report de ses Journées internationales. Nos pensées vont tout naturellement aux proches de Pierre Gannagé et de Philippe Malinvaud à qui nous avons souhaité rendre un nouvel hommage dans cette Lettre annuelle.

Qu'il nous soit également permis d'exprimer nos remerciements les plus sincères et nos plus vifs encouragements à nos amis Sud-coréens qui, après avoir préparé avec soin l'accueil de Journées relatives à l'Intelligence artificielle en Juin 2020, ont dû se résoudre à les déplacer du 31 mai au 4 juin 2021, à Daejeon puis Séoul. Il est rare que les événements contraignent au déplacement de notre Congrès international dont ce sera la 70<sup>e</sup> édition : chacun appréciera à leur juste mesure les efforts et la patience du pays hôte, qu'une participation des plus fortes ne pourra que récompenser !

Ces Journées Coréennes de 2021 seront d'autant plus importantes qu'elles marqueront une douce transition entre passé et avenir. Réunis en visioconférence le 26 juin dernier, 48 présidents et secrétaires généraux de 30 pays de notre Association ont décidé,

avec un enthousiasme communicatif, de réinventer le format de nos Journées internationales afin d'en renforcer encore le rayonnement et l'attractivité.

D'une durée réduite à 3 jours ininterrompus de travaux (suivis, le cas échéant, d'un post congrès!), cette architecture nouvelle fera la part belle à de stimulantes discussions au sein d'ateliers interactifs et comparatistes ouverts à tous les congressistes. Elle conservera naturellement ce qui en est l'ADN : de riches rapports nationaux, généraux et de synthèse, constituant une référence pour les recherches de droit comparé.

Plus, ce congrès se refermera, toutes les fois que cela sera utile, sur la formulation de propositions tendant à l'amélioration d'un ou plusieurs droits composant le réseau international de Capitant : utile au rayonnement de nos travaux, cette innovation pourra être introduite lors des prochaines Journées coréennes tant on pressent que l'Intelligence artificielle appelle une réflexion juridique proprement continentale.

Philippe Malinvaud aimait à dire qu'une Association doit, à l'instar de tout être vivant, constamment s'adapter et se renouveler : ses paroles ont été entendues, elles guideront nos pas.

PHILIPPE DUPICHOT,  
Président de l'Association Henri Capitant

## HOMMAGE À PHILIPPE MALINVAUD

Nul ne sait si ce maudit Covid 19 est « un mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre », mais ce que beaucoup éprouvent aujourd'hui, c'est la très grande peine, l'immense tristesse qu'il leur a causée en emportant Philippe Malinvaud

Philippe Malinvaud a enseigné. À Dijon, à Paris XI et à Paris II, et à des étudiants de tous niveaux, depuis la première année jusqu'au troisième cycle, dont beaucoup disent le vif souvenir qu'ils gardent encore de cours qui, pour être clairs, n'étaient jamais légers, et, pour être sérieux, n'étaient jamais ennuyeux.

Philippe Malinvaud a écrit et publié. Après une thèse (dont il me souvient que Jacques Flour admirait la concision) qu'il consacra, sous la direction d'Henri Mazeaud, à la femme dotale, il s'orienta vers des sujets d'un avenir plus prometteur. Il livra des études de référence en droit des obligations : des contrats comme de la responsabilité civile. Il rédigea une Introduction dont le succès (il achevait, ce mois de mars, la 20ème édition) ne se dément pas et un Droit des obligations qui fait autorité. Et il donna au droit immobilier - où se mêlent droit privé et droit public, droit des obligations et droit des biens - un livre, écrit avec Philippe Jestaz, qui en accéléra grandement l'essor et en donne les clés.

Philippe Malinvaud a créé et dirigé. Il a créé la Revue de droit immobilier qui est aujourd'hui la revue de référence en la matière. Il a dirigé la section de droit privé de l'Université Paris II avec une douce fermeté qui imposait le respect. Et puis, last but not least, il a consacré plus de trente années de sa vie à l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture juridique française, dont il fut, de 1973 à 1999, Secrétaire Général puis Président, et dont il n'est pas excessif de dire qu'il lui donna un second souffle en ranimant ses Groupes, français et étrangers, en donnant à ses Journées internationales une ampleur inégalée, et en lançant les travaux de refonte du Vocabulaire Juridique, dont il confia la direction à Gérard Cornu et qui a été depuis traduit en plusieurs langues : la culture juridique française, et au-delà la culture juridique continentale, lui doivent beaucoup.

Philippe Malinvaud a consulté et arbitré : il joua notamment un rôle déterminant dans le règlement des conflits qui ont pu naître au cours du chantier de légende que fut la construction du tunnel sous la Manche. Il avait la pleine confiance des praticiens du droit et, au-delà, du monde des affaires.

En un mot comme en cent, il fut un Universitaire de plein exercice. Dans toutes ces activités, l'homme était le même. Et le succès de ses multiples entreprises est due à des traits de sa personnalité que, sans verser dans une emphase qu'il eut réprochée, je voudrais évoquer.

D'abord, le professionnalisme, le goût du travail bien fait, une certaine aversion pour l'amateurisme. Ainsi, organiser un congrès avec Philippe Malinvaud, comme celui de 1985 qui célébra le cinquantenaire de l'Association Capitant à Paris et Aix-en-Provence, c'était le vivre et le revivre par anticipation,



le dérouler cent fois dans sa tête, jour par jour, heure par heure, avant qu'il ne s'ouvrît. La méthode est astreignante... mais elle est la condition d'un sans faute.

Ensuite, la clarté de la pensée et la simplicité du style : point d'afféterie ni de circonlocutions. Mais, là-dessus, laissons la parole à son coauteur

et complice, Philippe Jestaz : « Je dois à Philippe Malinvaud, entre autres choses, d'avoir appris à décompacter mon style. Dans les premiers temps de notre écriture en commun, il n'était pas rare qu'une seule de mes phrases contînt le principe et l'exception, le corollaire et la nuance... Avec toute la gentillesse qu'on lui connaît, mon coauteur réussit à me faire écrire comme je parlais en amphi. Grâce à quoi j'ai pu ensuite m'attacher à des sujets passablement ardu tout en restant compréhensible ». La force du compliment se mesure à l'autorité de son auteur.

Et puis, la finesse d'esprit, la perspicacité dans l'analyse. Soucieux de la cohérence de la pensée mais sans être prisonnier d'un esprit de système, préoccupé de la portée pratique des solutions mais capable de s'élever au-dessus des intérêts catégoriels, Philippe Malinvaud était un esprit mesuré et clairvoyant, capable de discerner, dans le fatras d'argumentaires où tant excellent, la solution bonne et juste. C'est pourquoi, son jugement et son conseil étaient si précieux, qu'il s'agît d'arbitrer un litige, de proposer, au sein d'un groupe présidé par Pierre Catala, un nouveau droit des obligations, ou de décider de l'opportunité d'engager l'Association Capitant sur le terrain du droit européen.

Et puis encore, l'indépendance d'esprit, l'honnêteté intellectuelle. Lorsqu'il s'agissait de recrutements à l'Université, Philippe Malinvaud ne considérait jamais que les besoins de l'Institution et les qualités du candidat. La manœuvre, le sous-entendu, l'esprit de chapelle, l'anathème n'étaient pas de son goût. Que de temps gagné à travailler avec de telles personnes !

Enfin, l'humour. Cet humour faisait du discours de clôture des Journées internationales de l'Association Capitant, au temps où Philippe Malinvaud en avait la charge comme secrétaire général, un moment savoureux toujours attendu avec une gourmande impatience. Ces discours contiennent des morceaux d'anthologie que conserve pieusement la tradition orale de l'Association... Si Philippe retrouve, là où il est à présent, ceux qui sont partis avant lui, je l'imagine volontiers leur contant avec le même esprit ce qui se passe ici-bas...

Je ne sais si toutes ces qualités réunies faisaient de Philippe Malinvaud un homme « exceptionnel » comme on le dit de tant de personnes honorées ou disparues... Ce que je sais, c'est qu'elle faisait de lui une personne singulière, un « grand Monsieur » disait le président Guillaume Leyte. Et cela, je voulais, moi et d'autres, le dire à tous ses proches.

MICHEL GRIMALDI  
Professeur émérite de l'Université Paris II  
Président d'honneur de l'Association Henri Capitant

## L'ÉVÉNEMENT: LES JOURNÉES FRANÇAISES 2019, BORDEAUX-PARIS



Les dernières journées internationales sur le thème de la solidarité se sont tenues en France du 2 au 7 juin 2019 d'abord à Bordeaux puis à Paris après la traditionnelle journée de transition, cette année sur le bassin d'Arcachon.

Après le mot d'accueil du Doyen de la faculté de droit de Bordeaux et du Président de l'Association, Denis Mazeaud, la journée du lundi 3 juin a été consacrée aux solidarités familiales sous l'autorité d'Alain Bénabent (Agrégré des facultés de droit, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, rapporteur général) pour se terminer par un cocktail à l'École nationale de la magistrature où les congressistes ont été accueillis par Olivier Leurent, son Directeur. La journée du 4 juin a permis de développer le thème de l'économie solidaire dont les débats et rapports nationaux ont été dirigés par Nicolas Rouiller (Professeur à la faculté de droit de l'université des finances, près le gouvernement de Moscou, rapporteur général) avant de se terminer par un cocktail dînatoire au Château Carbonnieux.

Les congressistes se sont ensuite retrouvés à Paris, accueillis le 6 juin à la Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris où le Doyen Carlos Henao (Recteur de l'Université Externado à Bogota, Colombie) a présidé la table ronde sur la « *solidarité et indemnisation* ».

Les Présidents et Secrétaires généraux des Groupes Capitant

ont ensuite échangé sur les projets de notre Association. En fin de journée, le Président Laurent Fabius a reçu les congressistes au Conseil Constitutionnel où un cocktail dînatoire était offert par l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

La dernière journée fut marquée par l'allocution de Madame de Boisdeffre (Présidente de la section des rapports et des études au Conseil d'Etat), avant que ne soit traitée la dernière partie de ce congrès sur la solidarité et les politiques fiscales, dont les rapports et échanges furent développés sous l'autorité de Madame Ana de Isabel (Avocat, Professeur associé à l'Université Pompeu Fabra, Espagne).

Les congressistes se sont réunis à l'amphithéâtre Liard en Sorbonne où le Président Denis Mazeaud a officiellement passé le flambeau de Président à Philippe Dupichot.

Enfin, pour assurer la continuité de nos Journées Internationales annuelles, le Président du Groupe coréen Hyo-Soon Nam a officialisé leur tenue en Corée sur le thème de l'Intelligence artificielle.

C'est dans une ambiance très amicale que ces Journées Internationales françaises 2019 se sont clôturées au Musée des Arts forains; les manèges de chevaux de bois, tout comme les défis dans des jeux d'adresse ou de vitesse ont permis à chacun de retrouver son âme d'enfant, et de renforcer les liens d'amitié déjà si forts dans notre Association.



# Bilan 2018-2019...

## RETOUR RAPIDE SUR 2018

■ PARIS,  
19 octobre 2018 :



Célébration du **60<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution française** : à l'invitation de l'Association, Elisabeth Zoller, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, a donné une conférence au Conseil constitutionnel consacrée à « *La formation du constitutionnalisme français : 1958-1992* ».

■ BORDEAUX,  
19 octobre 2018 :

**XXIII<sup>e</sup> Journée nationale, « L'usufruit »** : La journée nationale 2018 de l'Association s'est tenue à Bordeaux, sur le thème de « *L'usufruit* ». Y ont été traités les thèmes suivants : « *L'usufruit dans sa dimension économique* » ; « *La durée de l'usufruit* » ; « *Opérations complexes d'usufruit et fiscalité* » ; « *Usufruit et droit des sociétés* » ; « *Usufruit et liquidations* » ; « *Les conventions entre usufruitier et nu-propiétaire* » ; « *L'usufruit dans le projet de réforme de droit des biens* ».



■ BRUXELLES,  
21 novembre 2018 :

**Code européen des affaires** : près de deux cents participants de tous horizons ont participé à ce colloque, organisé par notre Association, le CNB, le Barreau de Paris, la DBF, la DeutscherAnwaltVerein, avec le soutien de la Fondation pour le droit continental. Monsieur Légglise-Costa, représentant permanent de la France auprès de l'UE, a indiqué en ouverture tout le soutien que la France et l'Allemagne apportent à ce projet structurant pour la relance de l'Europe post Brexit.

■ SOFIA,  
10 décembre 2018 :

« *Les droits de l'Homme* » : à l'invitation de l'Université de Sofia, s'est tenue une conférence sur les 70 ans

de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'Association était heureuse d'en être le partenaire.

■ SARREBRUCK,  
21 décembre 2018 :

**Jour de la Constitution de la Sarre 2018 pour un code européen du droit des affaires** : à l'initiative de Peter Strobel, Ministre de la Justice de la Sarre, différents acteurs du monde politique et économique, au sein desquels figurait l'Association, ont débattu de l'opportunité d'un *Code européen des affaires* pour accroître les échanges et les investissements et approfondir la convergence au sein de la zone euro.

## 2019

■ PARIS,  
17 janvier 2019 :

**Code européen des affaires** : l'Association Henri Capitant a pris part à la table ronde de la commission des affaires européennes sur le projet de *Code européen des affaires*, à l'Assemblée Nationale.

■ OXFORD,  
11 mars 2019 :



« **French Law Moot** » : l'Université d'Oxford, en partenariat avec notre Association, a organisé son 11<sup>e</sup> concours de plaidoiries en langue française, sur un problème de droit français, à destination d'étudiants non-français.

■ **OBERNAI,**  
26-29 mars 2019 :

**Séminaire de travail et Journée plénière sur le Code européen de droit des affaires.** Durant quatre jours, notre Association a convié, sous la forme d'un séminaire de travail, les membres des 13 groupes de travail du projet de Code européen des affaires. Ces travaux ont été clôturés en plénière par une présentation de l'état d'avancée des travaux devant les représentants de la Fondation pour le droit continental, qui porte politiquement le projet, ainsi que les députés Sylvain Wasserman, vice-président de l'Assemblée Nationale, et Valérie Gomez-Bassac, chargée par le Premier ministre d'un rapport sur le code européen des affaires.

■ **BARCELONE,**  
4-5 avril 2019 :

**Journées bilatérales France & Espagne :** plusieurs membres français et espagnols se sont retrouvés pour un colloque, organisé par Elena Lauroba et Yves Picod ; ils ont échangé sur « *La réforme du droit des obligations en France et le regard de l'autre côté des Pyrénées : les paris pour un commerce juridique efficace* ».

■ **PARIS,**  
10 avril 2019 :

« **Transhumanisme : l'humanisme augmenté** » : La Grande Bibliothèque du Droit du Barreau de Paris a organisé sa 5<sup>e</sup> conférence intitulée « *Transhumanisme : l'humanisme augmenté* ». Le thème a été introduit par Philippe Dupichot.

■ **PARIS,**  
7 mai 2019 :

**Journée parisienne et Assemblée générale :** comme de coutume, la Journée parisienne fut l'occasion

■ **BORDEAUX-PARIS,**  
3-7 juin 2019 :

**Journées internationales :**

« **La solidarité** » : notre Association a tenu à Bordeaux puis Paris ses *Journées internationales 2019*. Consacrées à la solidarité, les thèmes suivants furent abordés : « *Solidarité et famille* », (rapport général français, Alain Bénabent) ; « *Économie solidaire* », (rapport général suisse, Nicolas Rouiller) ; « *Solidarité et indemnisation* », (rapport général colombien, Juan Carlos Henao) ; « *Solidarité et politiques fiscales* », (rapport général espagnol, Ana De Isabel).



pour les rapporteurs français de présenter les rapports préparés en vue du **Congrès international**. Ont ainsi présenté leur contribution : Isabelle Dauriac, Christine Neau-Leduc, Fabrice Leduc et Florence Deboissy.



■ **PARIS,**  
3-5 juillet 2019 :

**Campus :** dans le cadre de son partenariat avec le Barreau de Paris, plusieurs membres de notre Association ont animé des ateliers au profit des Avocats parisiens.

■ **TOKYO,**  
19-20 septembre 2019 :

**Campus international :** partenaire du Barreau de Paris, notre Association a participé au Campus international qui s'est tenu, pour l'année 2019, au Japon.

■ **BOGOTA,**  
16 octobre 2019 :

**Journée bilatérale franco-colombienne** : les Groupes colombiens et français se sont retrouvés à l'Université Externado de Bogota, pour les traditionnelles *Journées bilatérales franco-colombiennes*. Elles avaient pour thème « *La confiance* » et ont bénéficié de la présence de Denis Mazeaud, Président d'honneur de l'Association.

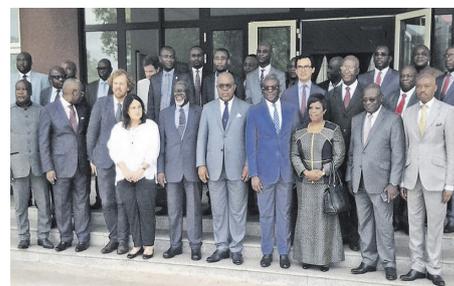


■ **PARIS,**  
2 décembre 2019 :

**XXIV<sup>e</sup> Journée Nationale : « Quelles sûretés pour demain? »**. La loi Pacte du 22 mai 2019 habilite le gouvernement à réformer le droit des sûretés par ordonnance. Cette réforme ferait suite, pour la deuxième fois, à un avant-projet de réforme élaboré par l'Association. Les termes de l'habilitation dessinent des perspectives d'évolution du droit des sûretés qui ont été dégagées, et discutées, au cours de cette Journée nationale.

■ **BRAZZAVILLE,**  
24-26 février 2020 :

**« L'OHADA en marche »** : l'Association congolaise de droit maritime, en partenariat avec l'Association Capitant et l'Institut de droit comparé, a organisé un colloque visant à vulgariser les actes uniformes de l'OHADA et susciter des pistes de réformes.



# Agenda

## JOURNÉES INTERNATIONALES

1 **PARIS,**  
2 octobre 2020 :

**XXV<sup>e</sup> Journée nationale** « Actes notariés et distanciation », en partenariat avec le CSN.

2 **DAEJEON, SÉOUL,**  
31 mai - 4 juin 2021 :

Les **Journées internationales** se

tiendront en Corée du Sud (Daejeon et Séoul).

Elles auront pour thème « *l'intelligence artificielle* ». Les thèmes retenus sont : « *Intelligence artificielle et Big Data* » (rapport général français), « *Intelligence artificielle et droits d'auteur* » (rapport général luxembourgeois), « *Intelligence ar-*

*tificielle et responsabilité civile* » (rapport général coréen), « *Intelligence artificielle et Justice* » (rapport général québécois).

3 **COLOMBIE,**

En 2022, les **Journées internationales** se tiendront en Colombie.

# Échos et nouvelles

## L'Association Capitant et ses partenaires

L'Association ne pourrait pas mener à bien tous ses projets sans l'aide de ses fidèles partenaires. Elle en compte dé-



sormais un nouveau : **l'Office notarial Ducamp-Monod**. Qu'ils soient vivement remerciés.

## La vie des Groupes de l'Association

### HOMMAGE À PIERRE GANNAGÉ

Pierre Gannagé est mort au mois d'avril 2019. Ami indéfectible de la culture juridique française, il était une figure de l'Association Henri Capitant qu'il anima au Liban pendant plusieurs décennies et qu'il accueillit à Beyrouth, à l'Université Saint-Joseph, pour ses Journées annuelles de 1974 (Le secret et le droit) et de 1998 (L'ordre public).

Courage, fidélité, finesse, profondeur, tolérance, élégance, modestie, humour, malice, les mots se bousculent dans la tête de ceux qui se remémorent ce que fut Pierre Gannagé.



Sous une frêle apparence, la force de l'esprit : bref, une belle personne. Dans un pays déchiré par tant de conflits accumulés et où pourtant l'espérance demeure, la fermeté de ses convictions, la lucidité de ses analyses et la modération de son jugement suscitaient chez tous un très profond respect et aussi une très réelle affection.

Au-delà de notre Association, c'est la culture juridique française et, sans emphase, la France tout court qui ont envers Pierre Gannagé une dette imprescriptible.

### L'Association entretient des liens étroits et constants avec ses Groupes, indispensables à son activité :

→ Le **Groupe brésilien** de l'Association a invité une délégation de juristes français à exposer la réforme du droit des contrats, de la preuve et du régime des obligations.

→ Le **Luxembourg** a conservé le code de 1804 comme base de sa législation civile. Après la réforme opérée par la France, il se trouve confronté à la question de savoir s'il doit, lui aussi, procéder à une réforme similaire. Le Groupe luxembourgeois a donc choisi de réunir de

nombreux juristes européens autour d'un dialogue sur les perspectives d'une telle réforme éventuelle du droit des

obligations, au cours d'un événement s'étant déroulé les 22 et 23 novembre 2018 à Luxembourg.

→ Un riche colloque sur les principes directeurs du procès s'est tenu à l'initiative de Myriam Pierrat, présidente du **Groupe luxembourgeois**. Après une présentation de la philosophie des principes directeurs et l'étude de leur déclinaison en droit européen, le colloque s'est articulé autour de quatre tables rondes consacrées respectivement au prin-

cipe dispositif, au principe de juridiction, au principe d'initiative et au principe de la contradiction.

→ Organisée par le **Groupe roumain** de notre Association, une journée bilatérale a eu lieu à Bucarest, et a été l'occasion d'échanger sur La protection de la propriété en droit civil et en droit pénal, à travers deux thèmes principaux : « Les différents volets de la propriété » et « La vente de la chose d'autrui ».

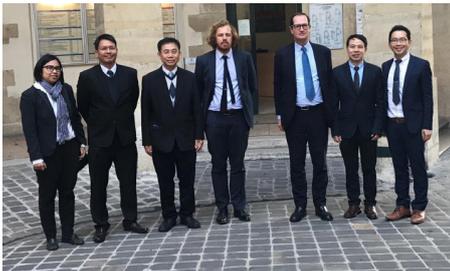
→ À l'invitation de **l'Université de Sofia**, s'est tenue une conférence sur les *70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. L'Association était heureuse d'en être le partenaire.

**En parallèle de ces activités, l'Association continue de s'agrandir :**

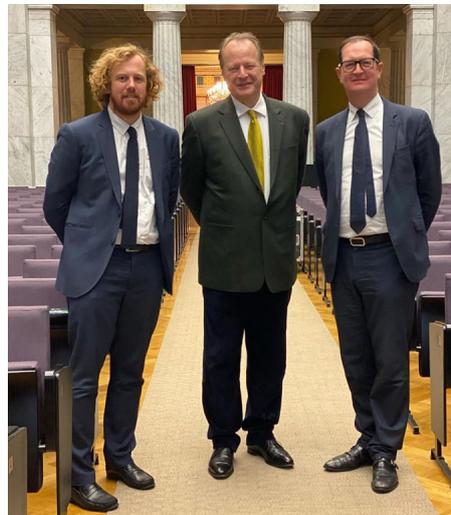


→ L'Association se réjouit de la création d'un **Groupe moldave** en 2019.

→ Ci-dessous, le **Groupe thaïlandais** en visite à Paris.



→ Des **Groupes mauricien et norvégien** vont bientôt voir le jour. Ces projets bénéficient tous les deux d'un précieux soutien de l'Ambassade de France sur place.



▲ Mads Andenas, à l'initiative de la création du Groupe norvégien

→ Un **Groupe dominicain** et un **Groupe uruguayen** sont en cours de construction et font déjà preuve d'une grande efficacité grâce à l'énergie de leurs coordinateurs.

→ Un **Groupe congolais** a été inauguré en février 2020, en présence de Marie Goré, Vice-présidente, et Cyril Grimaldi, Secrétaire général de l'Association.



▲ Éric Dibas-Franck, Président du Groupe congolais

→ Retrouvez l'intégralité des coordonnées des Groupes sur notre site.

## L'Association Capitant, ses Groupes, et les réformes

→ L'Association continue son activité de propositions de réforme du droit français. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'aide de ses Groupes étrangers afin d'enrichir ses propositions. Notamment, des membres des **Groupes allemand, polonais et suisse** ont récemment publié une monographie portant sur « *La réforme du droit des contrats en France - réflexions de juristes euro-*

*péens* ». La présentation des changements les plus importants introduits dans le droit français des contrats est une source d'inspiration pour le développement du droit de pays voisins, et inversement, les nouveaux concepts français y sont analysés à la lumière des droits voisins, qui peuvent leur apporter un riche éclairage, comme par exemple, pour l'imprévision.

→ Réciproquement, l'Association est honorée de participer aux évolutions du droit dans les pays de ses Groupes partenaires. C'est notamment le cas en **République dominicaine**, où une réforme du Code civil est en projet. Le Groupe dominicain a demandé à l'Association un regard extérieur sur cette perspective d'évolution.

## La vie des Sections de l'Association

→ Des membres de la section **Lyon-Québec** se sont retrouvés à Montréal, du 7 au 10 octobre 2019, pour un colloque organisé par Mariève Lacroix, Benoît Moore et Blandine Mallet-Bricout. Ce fut l'occasion de discuter, sous un angle de droit comparé, de thèmes contemporains



du droit des biens tels que « *La publicité des servitudes* », « *Le droit des biens, instrument de justice sociale* », « *Droit des biens et nature (enjeux sur le logement)* » et « *Droit des biens et produits du corps humain* ».

# Les publications

## → CONCEPTS, INTÉRÊTS ET VALEUR DANS L'INTERPRÉTATION DU DROIT POSITIF

### Journées italiennes, volume 67

Éditions Bruylant LB2V, 828 p

#### Concepts, intérêts et valeur dans l'interprétation du droit positif

Journées italiennes  
Tome LXVII / 2017

Travaux de l'Association  
Henri Capitant



droit sous le triple prisme des « concepts, intérêts et valeurs dans l'interprétation du droit positif ».

Ce 67<sup>e</sup> volume réunit les contributions présentées lors des rencontres de droit comparé qui se tinrent à Turin (Université de Turin) puis à Côme (Université de l'Insubrie) des 22 au 26 mai 2017 : elles y rassembleront près de 200 universitaires, avocats et juristes de tous horizons.

C'est dire l'intérêt des analyses délivrées par 51 rapporteurs issus de 17 pays à l'occasion de ces Journées internationales Henri Capitant dont la synthèse fut assurée par Rodolfo SACCO. Leur étude y a été

conduite de la façon la plus transversale, autour de quatre axes :

- Droit privé (rapporteur général : Antonio GAMBARO, Italie) ;
- Droit de la famille (rapporteur général : Elena LAUROBA et Pedro LATORRE, Espagne) ;
- Droit constitutionnel (rapporteur général : Niels PETERSEN, Allemagne) ;
- Droit pénal (rapporteur général : Valérie MALABAT, France).

Lorsque tout le droit se trouvait dans la loi, les juristes focalisaient leur attention sur l'étude des « concepts », reflets de la volonté du législateur. Avec le temps, le droit s'est retrouvé en partie en dehors de la loi et, parallèlement, ont émergé les notions d'« intérêts » et de « valeurs ».

Il importait que l'Association Henri Capitant consacrerait des Journées internationales à ce renouvellement des sources du

## → HENRI CAPITANT LAW REVIEW

• Le **volume 13** de la revue bilingue de l'Association est paru en 2019. Son dossier thématique, dirigé par Denis Mazeaud, porte sur le thème de « La solidarité ». Ce volume comporte également un panorama du droit français, de 2017 à mi-2018, dans dix matières du droit français.



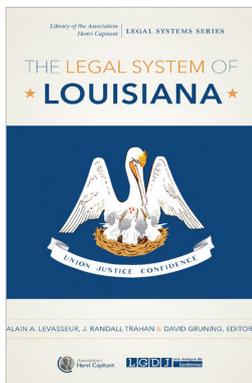
N<sup>o</sup> spécial 2018,  
**LE CONSTITUTIONNALISME FRANÇAIS**, par E. Zoller  
ISBN 978-2-35971-229-2

• Pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution, la *Henri Capitant Law Review* a publié un « **numéro spécial** » : une monographie exceptionnelle sur « Le constitutionnalisme français », rédigé pour l'occasion par le Professeur Elisabeth Zoller, et traduit en langue anglaise.

## → BIBLIOTHÈQUE DE DROIT COMPARÉ



→ Depuis 2016, la Bibliothèque de l'Association Henri Capitant vous fait voyager à travers les pays de droit continental, grâce à ces ouvrages présentant l'es-



sentiel du droit de chaque pays. Elle compte à ce jour 17 volumes, et est devenue un incontournable du droit comparé. Récemment, la collection s'est enrichie de tomes sur le *Droit du Brésil*, le *Droit de la Grèce* et le *Droit de la Roumanie*. Le *Droit de l'Espagne* et le *Droit du Portugal* seront bientôt disponibles, suivis de

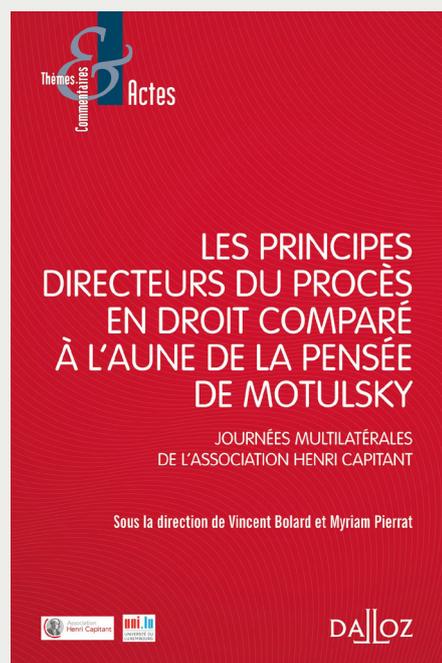
près par le *Droit de la Turquie*, *Droit de la Suisse* et le *Droit de la Colombie*.

→ Cette petite bibliothèque de droit comparé se décline désormais en langue anglaise. Cinq volumes ont déjà vu le jour, grâce au travail du Groupe Louisianais et aux Éditions Lextenso : *The Legal*

*system of Louisiana*, *The Legal system of France*, *The Legal System of the Netherlands*, *The Legal System of Romania* et *The Legal System of Iran*. Cette collection anglophone est disponible également sur Kindle, encore plus pratique à emporter en voyage !

*More volumes coming soon!*

## → LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS EN DROIT COMPARÉ À L'AUNE DE LA PENSÉE DE MOTULSKY



### Journées multilatérales

Myriam Pierrat, Vincent Bolard, Dalloz, collection *Thèmes & Commentaires*, 384p., 2019

Ce volume regroupe les actes des Journées multinationales organisées sous l'impulsion du Groupe luxembourgeois.

Énoncés aux articles 1<sup>er</sup> et suivants du Code de procédure civile français et aux articles 50 et

suivants du Nouveau Code de procédure civile luxembourgeois, les principes directeurs du procès consacrent l'adage *Da mihi factum, dabo tibi jus* (« Donne-moi les faits, je te donnerai le droit »).

On peut distinguer quatre principes essentiels : a) **le principe d'initiative** implique que seules les parties peuvent déclencher et arrêter l'instance ; b) **le principe dispositif** signifie que les parties maîtrisent le Fait ; c) **le principe de juridiction** signifie que le juge dit le Droit ; d) **le principe de la contradiction** n'a pas besoin de présentation.

S'il a semblé légitime d'aborder ces principes dans une perspective comparatiste, c'est d'abord parce qu'ils doivent beaucoup à Henri Motulsky et que l'auteur avait une double culture juridique franco-allemande. C'est aussi parce que Jolowicz a reconnu l'adage *Da mihi factum, dabo tibi jus* là où on l'attendait le moins : i.e. en *common law*. C'est encore parce l'on retrouve une forme de principe dispositif chez Aristote et que le philosophe cherchait déjà à vérifier sa valeur en droit comparé des procédures.

## → LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS EN FRANCE - réflexions de juristes européens

Éditeur : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego  
ISBN : 978-83-8142-601-5

La réforme du droit des contrats en France, attendue depuis longtemps, a été suivie par de nombreux commentaires et débats au niveau national mais également dans les milieux juridiques à l'étranger. La présente monographie constitue un recueil de textes de chercheurs renommés provenant de France, d'Allemagne, de Pologne et de Suisse. La présentation des changements les plus importants introduits dans le droit français des contrats est une source d'inspiration pour les réflexions sur leur signification dans le développement du droit allemand et polonais qui font partie de la première partie du livre. La deuxième partie de la publication consiste en une analyse du concept français de l'imprévision ainsi que les réflexions consécutives sur ce concept à la lumière du droit allemand, du droit suisse ainsi que sur l'institution du droit

polonais qu'est la clause *rebus sic stantibus*. La monographie présente aussi dans sa troisième partie les résultats de recherches sur l'application de la théorie des contrats dans le cadre des autres domaines du droit, ce qui est de grande importance pour la pratique juridique.



La monographie s'avère être une lecture enrichissante non seulement pour les civilistes mais aussi pour les représentants d'autres spécialisations juridiques ainsi que pour tous les lecteurs intéressés par la problématique du droit comparé.

### → L'USUFRUIT XXII<sup>es</sup> Journées nationales, Bordeaux

Dalloz, Thèmes et Commentaires, 2020

Un panorama et une mise en perspective de l'usufruit : Droit réel principal, qui confère



à son titulaire le droit d'utiliser une chose (usus), dont une autre personne est propriétaire et d'en percevoir les fruits (fructus), mais non celui d'en disposer (*abusus*), lequel appartient au nu-propriétaire

### → OFFRE DE RÉFORME DES CONTRATS SPÉCIAUX: présentation et débats

Dalloz, Thèmes et Commentaires, 2020



L'Association Henri Capitant a présenté une seconde version de l'offre de réforme du droit des contrats spéciaux, préalablement remis à la Chancellerie le 26 juin 2017. L'objectif a été de proposer une réforme des principaux contrats spéciaux. Ont donc été élaborés des textes relatifs à la vente, l'échange, la location, les contrats de prestation de service, les

contrats de représentation, le prêt, le dépôt, le séquestre, et les contrats aléatoires. Il est également apparu opportun de créer à côté d'un droit des contrats spéciaux, un droit des obligations spéciales. Cette nouvelle version a été considérablement enrichie. Elle l'a d'abord été au fond : cette version finale de l'avant-projet est le fruit des nombreuses observations recueillies à la fois lors du colloque de Grenoble, mais également à la suite des consultations menées auprès de nombreux professionnels, universitaires, et des partenaires de l'Association. Elle est également enrichie en la forme, par l'adjonction de commentaires de présentation des articles proposés.

### À PARAÎTRE :

### → LA VULNÉRABILITÉ Journées québécoises, volume 68

Éditions Bruylant LB2V

Construit contre la seule loi du plus fort, une des missions traditionnelles du droit est de protéger le plus vulnérable et de le prémunir contre toute forme d'exploitation. Or, cette fonction classique est d'une actualité d'autant plus grande que la vulnérabilité prend des formes diverses. Aussi, les différents systèmes juridiques sont-ils confrontés aux enjeux liés au vieillissement de leur population, à l'écart entre les niveaux de vie et aux asymétries d'information comme de compétences entre profanes et professionnels. Les Journées québécoises avaient pour objectif, de manière comparative, pragmatique et multidisciplinaire, de mettre en lumière ces défis et les solutions qui y apportent les différents droits nationaux, en envisageant les thèmes suivants : « Vulnérabilité et aptitude », « Vulnérabilité et intégrité physique », « Vulnérabilité économique » et « Vulnérabilité et accès à la justice ».

# Actualité

## LE MOT DU TRÉSORIER



**S**ous la présidence de Denis Mazeaud, il a été décidé, en raison des partenariats de plus en plus fréquents avec les institutions publiques nationales et internationales, de faire appel à un cabinet d'expertise comptable pour la tenue et la présentation des comptes de notre Association.

Le travail de récolement et de restitution ne comporte pas de mauvaises surprises.

Le résultat d'exploitation s'élève à 31 268 € en 2018 alors qu'il était de 71 419 € en 2017.

Les produits d'exploitation sont de 206 301 € en 2018, ils étaient de 178 608 € en 2017.

Les charges d'exploitation sont de 174 843 € en 2018, elles étaient de 113 059 € en 2017.

L'essentiel des charges est constitué de dépenses affectées aux activités internationales permettant le rayonnement de notre réseau de tradition civiliste, objet même de notre Association.

Dans les produits, les cotisations sont de 15 352 € ; elles étaient de 6 305 € en 2017.

Les autres produits sont pour la plus grande part les dons et subventions affectés ou non à une opération

particulière génératrice de charges. Les dons et subventions se sont élevés à 192 500 €, ils étaient de 138 750 € en 2017.

Les changements se retrouvent ainsi dans une nouvelle organisation de notre comptabilité et la continuité dans la permanence de l'accomplissement de notre mission, avec une inflexion depuis quelques années vers des activités au service d'institutions nationales et internationales.

En 2019, une comptabilité analytique a été mise en place, complétant ainsi la présentation par nature de dépenses, et permettant d'avoir une meilleure visibilité par projet.

FRANÇOIS-XAVIER MATTEOLI

## Nos partenaires

Notre Association ne pourrait évidemment pas déployer ses nombreuses activités, organiser toutes ces manifestations, ni assurer ses publications, sans le très important soutien matériel et financier de ses partenaires. Qu'ils en soient tous très vivement remerciés, car sans eux, notre Association ne pourrait pas rayonner comme elle le fait aujourd'hui à travers le monde. Un grand merci donc pour leur soutien constant et déterminant à la Fondation

pour le Droit Continental, l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, l'Ordre des Avocats de Paris, l'Ordre des Avocats des Hauts de Seine, au Conseil Supérieur du Notariat, à l'Ordre des Notaires des Hauts de Seine, aux cabinets d'avocats Gide, Altana, Taylor-Wessing, au Groupe Loret, aux études notariales Panhard, Thibierge, Ducamp-Monod et à l'étude Coutot-Roehrig.



Après Facebook et LinkedIn, suivez-nous désormais également sur **Twitter** : @AssoCapitant

Les réseaux sociaux seront bientôt le lieu d'un nouveau rendez-vous régulier avec nos abonnés, restez attentifs ! D'ici là, n'hésitez pas à utiliser les # : #AssoCapitant #AHC #Capitant



Sur Facebook et LinkedIn : Association Henri Capitant



Association  
**Henri Capitant**

12, Place du Panthéon - 75005 Paris  
Téléphone : +33 (0)1 43 54 43 17  
Télécopie : +33 (0)1 40 51 86 52  
contact@henricapitant.org

[www.henricapitant.org](http://www.henricapitant.org)

Association reconnue d'utilité publique en France, par décret du Gouvernement en Conseil d'État en date du 12 juillet 1939.